

Règlement Parcours Olympique

ARTICLE 1 : ORGANISATION

LoVerdun Vitrites, dont la présidente est Mme Vaudois Delphine, domicilié 30 avenue de Douaumont 55100 VERDUN organise un jeu-concours avec obligation d'achat qui aura lieu du 22 au 13 juillet 2024.

ARTICLE 2 : OBJET DU CONCOURS

La participation à ce jeu avec obligation d'achat est ouverte à toute personne physique et majeure domiciliée en France métropolitaine.

ARTICLE 3 ET 4 : MODALITES D'INSCRIPTION

Pour participer au jeu, les candidats pourront obtenir un livret du parcours olympique (quantité limitée à 2000 livrets réparties sur l'ensemble des commerces participants) pour tout achat chez les commerçants participants à l'opération.

Liste complète des commerces participants :

123 web immo
Acoris Mutuelles
Atelier cycles
Aréas assurances
Au Petit Rogé
Aux Délices
Aux iles Fleuries
Au moulin des gourmandises
Bouche Bée
Boucherie Wallerich
Boulangerie L'épi d'or
Bpl
Brin de Paille
Caroll'
Carrefour Express
C'est le Bouquet
Château des Monthairons
Chez Mamie
Citroen

Club Bouygues Telecom
Coccimarket
Crédit Agricole
Decathlon
Devred
Dezan
Duret
Easyfi
Eden Part
Elles Chaussures
Entrée Livres
Equilibre en corps (aline contaux)
Etam
France Pare-Brise
Gémo
Hotel B&B
IHE Energie
J&C
jeff de bruges
Joelle Bis
Jouéclub
kaporal
Krok
La Brasserie LN
La Dolce Vita
La Maison A
La Mandrag'or
La pause gourmande
La p'tite cocotte
L'Angelus
L'Angemont
Larminy
L'artaumarce
Le cintre tendance
Le Dressing
Le Quai des Kids
Leherle Graphic
Lenoble
Les Jardins du Mess
Les Moments sucré de Talia
L'essentiel
L'étagère à bières
Lissac Rose
Lysie Baby concept
Madame Boheme
Maif assurance
Marcel
Media clinic

Mere et fille
Mille et un sourires
Mise au green
Miss Vrac
Mokamellia
Musicshop
Nestenn
O2
Okaidi
optic 2000 centre ville
optic 2000 zone
o'tacos
Paffoni immobilier
Pharmacie Collinot
Pharmacie du Faubourg
Pharmacie Porte de France
Pharmacie François
Pharmacie Saint Paul
Pharmacier Jardin Fontaine
Pierraline voyages
Positive
Prêt à partir (beaurepaire)
Prêt à Partir (mazel)
Qipao
Reflexoloque Marie Turpin
Reg'Art Photo
Revelaction
Richard Vins
Saint paul optic
Salon Asymétrie
Salon Carré d'Art
Salon Coiffure au naturel
Salon Elégance coiffure by Maud
Salon Figaro
Salon JM Coiffure
Salon L'Artisan Coiffeur
Salon Oxygène
Salon S'coiffure
Salon Tony Mathias
Sans Pareil
Schmidt
Serenata 55
SFR
Sienna Si
Signorizza
Stef et Micka
Tabac de la digue
Tavernia

Terra chocolata
Visuel Art
X&O
Yves Rocher

Les candidats devront ensuite récolter un maximum de tampons (1 tampon = 1 achat de minimum 15€/ commerce) Les tampons doivent être de commerce différent.

Chaque discipline correspond à une liste de commerce. (Discipline bleue, jaune, noir, vert rouge et blanc)

Les candidats devront valider minimum une case de chaque discipline pour valider leur livret.

Plus les candidats cumulent de cases, plus le montant des bons d'achat à gagner par tirage au sort augmentent.

Les achats effectués lors de la nocturne du Vendredi 28 juin 2024 de 19h à 21h compte double.

Une fois le livret rempli, les participants devront déposer le livret avant le 15 juillet 2024 12h00 soit :

- Chez Asymetrie rue Edmond Robin 55100 Verdun
- Ou Chez Signorizza zac actipole sud 55100 Verdun

Article 5 et 6 : DESIGNATION DES GAGNANTS ET DOTATION

Les tirages au sort seront effectués en Facebook Live le mardi 16 juillet 2024 à 18h30.

Les gains selon le nombre de case rempli :

1. De 5 à 9 cases : à gagner 10 bons d'achat de 50€
2. De 10 à 14 cases : à gagner 6 bons d'achat de 100€
3. + de 15 cases : à gagner 2 bons d'achat de 150€

Les bons d'achats seront valables dans le commerce adhérent du choix du gagnant.

Le gagnant devra justifier son identité en se présentant avec sa pièce d'identité afin de récupérer son gain avant le 31 juillet 2024.

Article 7 : INFORMATION DES GAGANTS

Le gagnant sera informé du résultat de sa participation au jeu-concours. Il sera averti personnellement par téléphone ou par mail qui est indiqué sur son bulletin de participation.

Le gagnant sera informé des modalités afin de récupérer les gains. Si toutefois le gagnant n'a pas récupéré son gain avant le 31 juillet 2024, il sera remis en jeu.

Le règlement complet de ce jeu sera adressé par courrier aux participants qui en feraient la demande.

L'organisateur se réserve le droit de publier les résultats du concours sur sa page Facebook et ses supports de communication papier.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur ne pourra être tenu responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour quelque raison que ce soit.

Le seul fait de participer au présent jeu implique l'acceptation sans condition du présent règlement dans son intégralité.

Toute réclamation devra être faite par écrit et adressée à l'association avant le 31 décembre 2023.

Aucune réclamation ne sera acceptée après cette date. Il ne sera répondu à aucune correspondance concernant l'interprétation du présent règlement.

ARTICLE 9 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Il ne sera effectué aucun remboursement pour frais de participation.

Ce règlement pourra être fourni sur simple demande écrite (frais de timbre remboursés sur simple demande, au tarif postal lettre verte en vigueur) à l'adresse de l'association et ce à titre gratuit.

Il sera affiché dans tous les commerces participants.

ARTICLE 10 : AUTORISATION DIVERSES

Les gagnants autorisent les organisateurs à diffuser leur image et leurs coordonnées à des fins de promotions du concours et de ses résultats. Ces autorisations entraînent renonciation à toutes actions ultérieures en réclamation quant à l'utilisation de leur nom, de leur âge, de leur image, et dès lors que ces utilisations sont conformes aux précédents alinéas. Les présentes autorisations sont données à titre gracieux pour une durée de deux ans à partir de l'annonce des résultats.

ARTICLE 11 : LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

La participation à ce jeu concours implique l'acceptation du présent règlement et à l'arbitrage en dernier ressort de l'association organisatrice, dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération.

LoVerdun Vitrines se réserve le droit d'écourter, de prolonger ou d'annuler ce jeu-concours si les circonstances l'exigent sans que sa responsabilité soit engagée sur ce fait.

Vos informations personnelles ne seront pas utilisées à d'autres fins sans votre consentement, et votre email ne sera pas utilisé à d'autres fins que celles demandées. Cependant la liste des gagnants peut être communiquée à nos partenaires qui fournissent les bulletins, ceci à des fins promotionnelles.

Conformément à l'article 40 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « informatiques et libertés » vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de vos données personnelles. Vous pouvez exercer ce droit en nous contactant par le biais de notre adresse mail contact@loverdunvitrines.fr

TOUS LES CAS NON PREVU PAR LE REGLEMENT SERONT TRANCHES PAR L'ASSOCIATION.